

Accident de la route dans la région de Ndjolé

Le chef du village Engoungoume meurt au carrefour Alembé

SCOM
Libreville/Gabon

ON est passé à côté d'une véritable tragédie, le mercredi 29 mai 2017, au carrefour Alembé, à environ 29 km de la ville de Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné. Un véhicule de marque Isuzu de type pick-up, immatriculé CE-011-AA, y a effectué une violente embardée. Au terme de cette sortie de route, tous les occupants du véhicule auraient bien pu passer de vie à trépas. A l'instar de Jeanne Mefoumane, Gabonaise de 54 ans, chef du village En-



Photo : D.R

Le véhicule tel qu'il s'est retrouvé sur le talus, après l'embardée.

goungoume, non loin de Ndjolé, la seule à avoir finalement péri dans cet accident.

Les sept autres occupants du véhicule peuvent être

considérés comme des miraculés, puisqu'ils s'en sont tirés avec des blessures superficielles.

Du constat effectué par la brigade de gendarmerie de



Photo : D.R

Un aperçu du virage fatal.

Ndjolé-Setrag, il ressort que l'automobile avait pris son départ à Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, quelques heures auparavant. A son

bord, sept passagers, plus le chauffeur.

Aux alentours de 12 heures, alors que le pick-up roule dans le sens Lalara-Ndjolé, après avoir

franchi le pont sur la rivière Alembé, le conducteur perd subitement le contrôle du véhicule, au moment d'amorcer un léger virage sur sa droite. Malheureusement, en quittant la route, la voiture heurte un talus, et se retrouve les quatre roues en l'air.

L'impact est si violent que tous les occupants sont touchés. Ceux assis à l'arrière sont projetés à l'extérieur, mais s'en tirent avec des blessures légères. Moins chanceuse, l'auxiliaire de commandement, qui a pris place à la cabine, est gravement atteinte. Elle succombera à ses blessures sur-le-champ.

Abus sexuels à Lambaréné

Nzamba et Moukagni, violeurs présumés d'une mineure

SCOM
Libreville/Gabon

LE village Issala, à environ 10 km de Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, a été le théâtre de faits malheureux qui ont mis en émoi toute une famille. Il s'agit de viols présumés sur la personne de L. L. N. M., une fillette âgée aujourd'hui de 13 ans.

Les mis en cause sont Joseph Nzamba, 34 ans, et Lucien Moukagni, 35 ans, tous deux Gabonais. Ils ont été interpellés, le jeudi 1er juin dernier, par les agents de la Police d'investigations judiciaires (PIJ). Présentés, au terme de leur garde à vue, au procureur de la République, ils doivent, après audition, être



Photo : D.R

Photo : D.R

Joseph Nzamba. Photo de droite : et Lucien Moukagni désormais aux prises avec la justice.

incarcérés à la prison centrale, ce vendredi 9 juin. Selon les faits tels que relatés dans le rapport d'enquête, Joseph Nzamba serait le premier à avoir jeté son dévolu sur sa petite belle-sœur (cadette de l'épouse de son aîné). Après moult tentatives, c'est dans la soirée du 2 décembre 2016, que le délin-

quant sexuel présumé, domicilié au quartier Carrière, dans le deuxième arrondissement de Lambaréné, parvient à ses fins. Une fois ses instincts bestiaux assouvis, Nzamba suppliera L. L. N. M. de ne pas souffler mot à sa tutrice à propos de ce qu'elle vient de vivre. Mais cette dernière refuse de garder

le secret et finit par dénoncer "son partenaire" auprès de sa sœur aînée. Sauf que, contre toute attente, celle-ci choisit d'étouffer l'affaire pour éviter, semble-t-il, de jeter l'opprobre sur sa famille. Joseph Nzamba regagne donc la ville sans être inquiété.

MIS HORS D'ÉTAT DE

NUIRE. Fin mai 2016, Lucien Moukagni passe à l'acte à son tour. Scieur de profession, il aurait tellement harcelé la gamine, en l'absence des parents, que celle-ci a été dans l'obligation de céder. Ce deuxième viol présumé est celui de trop. L'aînée de L. L. N. M. ne peut donc continuer à

entretenir le silence. Elle décide de déposer une plainte à la Police d'investigations judiciaires.

Moukagni est finalement mis aux arrêts dans la bourgade d'Issala, le lendemain. Puis, Joseph Nzamba, le beau-frère de la plaignante, le même jour...

Sénégal/ Pour avoir diffusé un photomontage du président Macky Sall sur WhatsApp

Quatre personnes inculpées, le cerveau activement recherché

AEE (source: Afrik.com)
Libreville/Gabon

QUATRE personnes, accusées d'avoir partagé dans un groupe WhatsApp un photomontage du président sénégalais Macky Sall au corps d'un homme nu, ont été inculpées au Sénégal. Ces individus sont poursuivis pour "diffusion d'images obscènes" et "offense au chef de l'État", rapporte le site en ligne Afrik.Com

Les trois femmes et un homme, tous âgés d'une vingtaine d'années, poursuit le même site, ont été emprisonnés vendredi dernier à Dakar, la capitale du Sénégal, après qu'un



Photo : D.R

La décision de la justice est attendue sur ce cas d'images obscènes et offensantes.

juges les a accusés d'avoir participé à la " diffusion d'images obscènes" et d'offense au chef de l'État", a déclaré à l'AFP Bassirou

Sakho, l'avocat d'une des femmes mises en cause, indique le même site. Selon les médias locaux, la police recherche une cinquième personne actuellement en Gambie, qui pourrait être à l'origine de la confection de l'image. L'individu est, en outre, accusé d'avoir envoyé le photomontage aux autres personnes arrêtées. L'alerte a été donnée par un membre du groupe WhatsApp, qui a informé la police, rapportent les médias sénégalais. La punition au Sénégal pour l'envoi d'images offensantes varie d'un mois à deux ans d'emprisonnement avec des amendes allant jusqu'à 300.000 francs, apprend-on du site.

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DE LA PECHERIE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES FORETS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES FORETS

SERVICE DES PERMIS FORESTIERS

N° 001306

COMMUNIQUE DE PRESSE

Par arrêté N°000129/MEFPEPGDE/SG/DGF/DDF/SPF du 27 avril 2017, cinq (05) Permis Forestiers Associés (PFA) hors aménagement d'une superficie totale de 66 800 hectares ont fait l'objet d'un retour au Domaine permanent de l'Etat.

N° ordre	Type de permis	N° permis
1	PI	13/96
2	PFA	05/87
3	PFA	43/04
4	PFA	93/03
5	PFA	01/96

Fait à Libreville, le 02 JUIN 2017

Le Ministre de l'Economie Forestière, de la pêche et de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion Durable des Ecosystèmes

Estelle ONDO